

Plan de viabilité hivernale de la Ville de Troyes

Avec des baisses de températures prévues pour ce week-end, la Ville de Troyes se tient prête. Les services sont équipés pour faire face au gel, aux potentielles chutes de neige et assurer le maintien de la circulation en cas d'intempéries. Le plan de viabilité hivernale est effectif **du 10 novembre 2023 au 8 mars 2024, 24h/24**.

A Troyes, une cinquantaine d'agents municipaux est mobilisée durant les périodes normales. En cas de fortes intempéries, les effectifs peuvent atteindre 100 agents, comprenant une astreinte 24h/24 durant six semaines pour une douzaine d'agents du Centre Technique Municipal (CTM). Ces derniers ont la capacité de dégager 180 km de voies à l'aide de quatre saleuses équipées de lames de déneigement ainsi que cinq autres véhicules adaptés. En cas d'intempéries nécessitant l'intervention des services, jusqu'à 25 tonnes/jour de sel peuvent être répandues sur les chaussées et les trottoirs. Le CTM est équipé d'un hangar stockant 500 tonnes de sel de déneigement pour faire face durablement aux intempéries.

Par ailleurs, les interventions ne se font qu'à la suite de l'apparition des problèmes météorologiques (chutes de neige, gelées nocturnes, etc.). Une intervention trop précoce (sans neige, ni verglas) pourrait endommager les chaussées et serait donc inefficace.

La Ville de Troyes s'est dotée l'an dernier d'une centrale à saumure (mélange d'eau et de sel) permettant d'améliorer, dans certaines conditions, les actions de salage.

À noter : les gardiens d'immeubles, les propriétaires de maisons ou de commerces, ont l'obligation de saler et déneiger devant leurs portes afin d'éviter toute glissade aux passants et permettre l'écoulement des eaux le long des caniveaux.

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr